



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aménagement du littoral

Question écrite n° 83226

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre des mesures contenues dans le rapport réalisé conjointement par le Conseil général de l'environnement et du développement durable et le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et consacré à la conservation des terres agricoles littorales. Afin de préciser le régime des bâtiments agricoles, ce rapport préconise notamment d'« instaurer une servitude publique d'usage sur les bâtiments agricoles lors de la délivrance d'un permis de construire et en réexaminer les modalités d'octroi en conséquence ». Il souhaite donc qu'il lui indique dans quelles mesures entend-il mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le rapport réalisé conjointement par le conseil général de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et consacré à la conservation des terres agricoles littorales a mis en exergue la consommation excessive d'espace agricole. Il préconise d'instaurer une servitude publique d'usage sur les bâtiments agricoles lors de la délivrance d'un permis de construire et de réexaminer, en conséquence, les modalités d'octroi de ces permis afin d'en faciliter la délivrance. Lors du débat relatif à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, les parlementaires n'ont pas souhaité modifier les règles de constructibilité qui prévalent en zone littorale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83226

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7445

Réponse publiée le : 31 août 2010, page 9455